Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

INGÉROP

NATURA 2000

FORMULAIRE D'EVALUATION

SIMPLIFIEE DES

INCIDENCES NATURA 2000

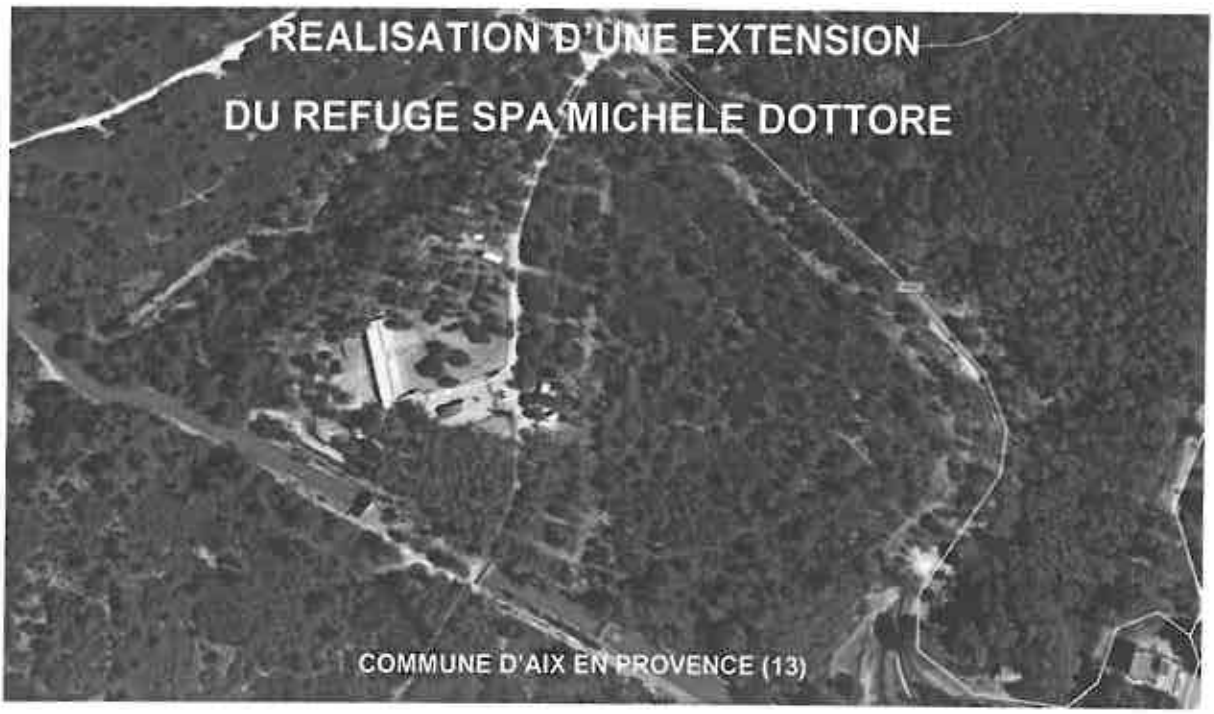

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

INGÉROP

Coordonnées du porteur de projet

Nom : Société Protectrice des Animaux

Représentants : Monsieur Pierre VINCENT, Direction du patrimoine immobilier

Commune et département : Aix en Provence (13)

Adresse : SPA 13 Refuge des chiens en liberté Michèle DOTTORE
Route de la Tour d'Arbois
13 290 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 01 43 80 87 19
Portable : 06 79 90 67 11

Email : p.vincent@spa.asso.fr

Nom du projet : Réalisation d'une extension du refuge des chiens en liberté Michèle DOTTORE (refuge SPA)

1ER CAS : PROJET LOCALISE ENTIEREMENT HORS SITE NATURA 2000

A. Nature et description du projet

Le projet prévoit le réaménagement et l'extension du centre d'accueil existant (anciennement STAM). Ainsi, l'ensemble des structures présentes sur le site (bungalows, chalets, ...) sera enlevé au profit de la mise en place d'un bâtiment principal et de son parking associé à l'entrée du site (au Nord) ; de 3 nouveaux bâtiments d'hébergement de nuit et de 7 boxes individuels au Sud du futur bâtiment. A chacun des bâtiments d'accueil des chiens (hébergement nuit ou boxes) sera associé une zone de détente non imperméabilisée permettant aux chiens de s'ébattre en journée.

- Bâtiment : 656 m^2
- Parking : 12 places sous ombrières
- Hébergements de nuit : environ 100 m^2 par bâtiment. Parcs de détente associés de 1200, 1800 et 2400 m^2
- Boxes individuels : ~15 m^2 par box. Petits parcs associés pour une surface totale de 1 100 m^2 environ

Le projet porte également sur la création des cheminements piétons permettant d'accéder aux futurs parcs et au bâtiment depuis le parking situé à l'entrée.

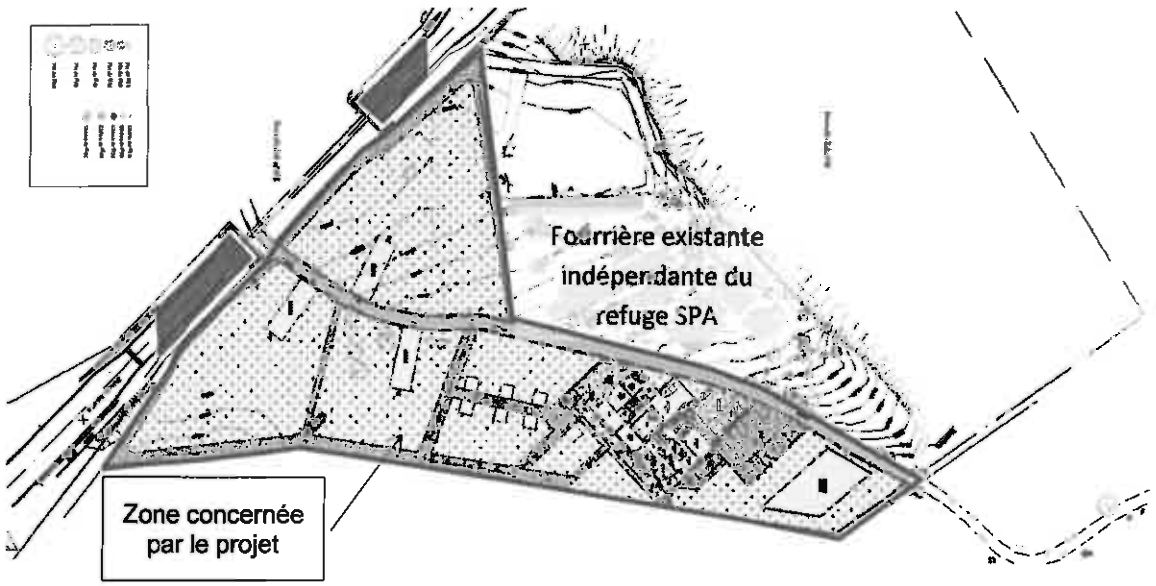

Cf. ***Annexe 1 :*** *Plan masse du projet et détail du bâtiment prévu.*

Les travaux consistent à enlever toutes les structures existantes du site, à débroussailler essentiellement du chêne kermès et à enlever quelques unités d'arbres pour construire le nouveau bâtiment, son parking et les bâtis pour les chiens et à implanter des clôtures rigides autour de chacun des parcs.

Dans les parcs de détente, les arbres existants seront laissés.

B. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non, le projet ne comprend pas l'intégration de mobilier type candélabre.

C. Y a- t- il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Le réaménagement du site projeté est situé en rive gauche du Canal de Marseille, alimentant le bassin du Réaltor.

Les travaux prévus ne risquent pas d'impacter le canal puisque ce dernier est situé à une dizaine de mètres à l'Ouest de la limite de parcelle, au-delà du grillage existant et hors zone de travaux.

HYDROGRAPHIE LOCALE

Source : IGN et ICI 2014

Aucune végétation n'est associée au canal, ce dernier étant totalement artificiel (berges bétonnées).

ILLUSTRATION DU CANAL DE MARSEILLE

Source : ICI 2014

CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES HABITATS PRESENTS SUR LA ZONE DE PROJET

Source : ICI 09/ 2014

ILLUSTRATION TYPE DE L'HABITAT

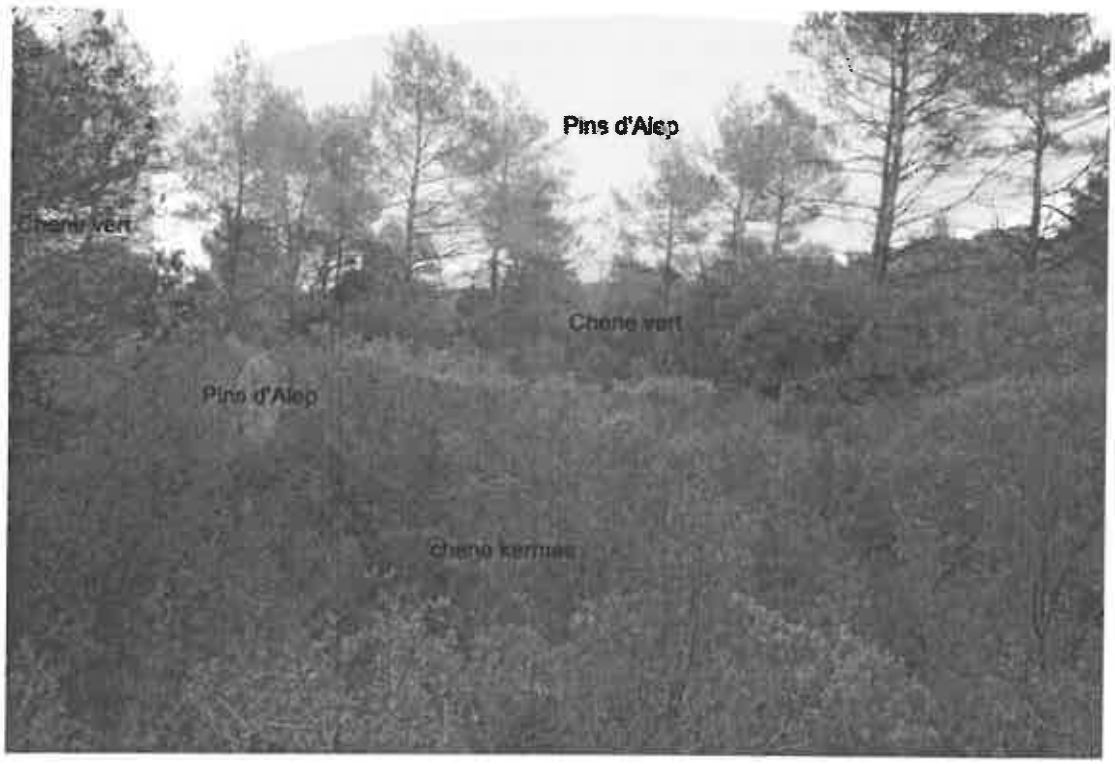

Source : ICI 09/ 2014

- Garrigue à chênes kermès : groupement homogène à chêne kermès, structuré en garrigue (EUNIS : E1.311). Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire.

Ce terme regroupe l'ensemble des formations où le chêne kermès est dominant ou co-dominant dans la strate arbustive. Selon l'espèce arbustive associée, ou l'espèce forestière dominante, il est possible de distinguer plusieurs types de faciès.

Le faciès à chêne kermès pur se présente souvent sous la forme d'une brousse serrée et dense, monostrate, occupant de grandes étendues de collines sur calcaire compact où sa puissance de régénération lui permet de recouvrir 80 à 100% de la surface. Il est caractérisé par une grande uniformité floristique ; seules les espèces les plus photophiles et thermophiles de la chênaie d'yeuse l'accompagnent.

Dans la situation actuelle nous retrouvons les configurations suivantes :

- les faciès à cistes (*Cistus monspeliensis*) sont le résultat d'incendies répétés qui finissent progressivement par faire régresser la cocciféraie, là où le substrat est le plus superficiel. De petits îlots de cistaies se forment alors au sein du peuplement uniforme du chêne kermès ;
- le faciès à brachypode rameux serait une forme accentuée de cette évolution, recherchée lors des pratiques anciennes de brûlage-pâturage des bergers. Il s'enrichit de nombreuses espèces annuelles liées à la pelouse ;
- enfin, les mattes de chêne vert peuvent subsister au sein de la garrigue à chêne kermès quand la fréquence des feux leur permet de se reconstituer.

Le pin d'Alep qui a une répartition géographique similaire au chêne kermès est assez présent notamment à l'Ouest du terrain. Il s'est installé au sein des garrigues à chêne kermès suite à la déprise agropastorale et peut le dominer sous la forme d'une futaie en l'absence d'incendie. Il concurrence cette espèce héliophile, et favorise le développement du cortège lié à la chênaie verte, qui peut se réinstaller sous son couvert.

D. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Les essences qui risquent d'être supprimées, de façon raisonnée, sont les suivantes :

- Pins d'Alep (*Pinus halepensis*) > taille & coupe sélective ;
- Chênes kermes (*Quercus coccifera*) > broyage

D'autres essences buissonnantes risquent d'être également supprimées : genet scorpion (*Genista scorpius*), filaires (*Filaria angustifolia*), thym (*Thymus vulgaris*), romarin (*Rosmarinus officinalis*). Ces espèces se sont développées sur les quelques petits espaces ouverts présents sur les cheminements présents.

De nombreux chênes verts (*Quercus ilex*), 3 mètres maximum, seront conservés.

L'idée globale des réaménagements consiste à laisser un couvert végétal important comme c'est le cas dans les parcs de détente déjà existants. Un débroussaillage sélectif sera pratiqué. Il laissera des espaces ouverts mais également chênes verts et pins d'Alep. Les chênes kermès seront éliminés en grande partie, permettant une réouverture ainsi qu'une possible diversification du milieu.

E. Localisation et cartographie

Le terrain de projet est situé au Sud-Ouest d'Aix en Provence, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Il est desservi par la D65d, limite physique entre le refuge SPA et la Zone Natura 2000 la plus proche du site.

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET

Source : IGN, ICI 2014

Cf. ***Annexe 2*** *: Illustrations photographiques de la zone de projet.*

Bien qu'à proximité, le projet n'est inclus dans aucun site Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZPS) « *Plateau de l'Arbois*» (code Natura 2000 : FR9312009) à 160 m à l'Est du projet. La départementale D65d représente la limite entre le projet et la zone Natura 2000.

SITUATION DU PROJET VIS A VIS DU SITE NATURA 2000 SITUE A PROXIMITE

Source : DREAL PACA/ Carmen & Ici 2014

F. Etendue du projet

➢ Emprises et caractéristiques géométriques :

La réalisation du projet n'induit que peu d'imperméabilisation des sols. Les principaux travaux consistent à supprimer les bâtis existants et à reconstruire des locaux d'accueil de taille limitée, à débroussailler les espaces de détente et à créer des enclos végétalisés sur une parcelle d'environ **12 000 m²** gérée par la SPA.

Les surfaces non imperméabilisées sont les suivantes :

- Enclos 1 : **1200** m²
- Enclos 2 : **1800** m²
- Enclos 3 : **2400** m²
- 3 petits parcs : S_{tot} ~ **1100** m²
- Autres zones en espaces verts : **~1 400 m²**
- Zones en stabilisé (cheminements, parking) : **1 820 m²**

TOTAL non imperméabilisé : près de 9 600 m²

Les seules surfaces imperméabilisées correspondent au bâtiment de 656 m2 en simple rez-de-chaussée, sa zone d'accès et son parking associé (12 places) à implanter en entrée de site, aux voiries en enrobé ou béton désactivé et aux locaux d'accueil des chiens (3 x 100 m2 + 7 x 15 m2).

TOTAL imperméabilisé : de l'ordre de 1 500 m² max dont moins de 800 m² d'un seul tenant

G. Période envisagée pour les travaux

- Projet, manifestation : ☑ Diurne ☐ Nocturne Durée des travaux : 12 mois

H. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

→ **Chauve-souris ou oiseaux :**

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ? Le projet prévoit un débroussaillage de la zone d'implantation des enclos. Néanmoins, la plupart des arbustes et arbres seront conservés pour créer des zones d'ombres et recréer une ambiance naturelle.
- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? NON
- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ? OUI, le canal de Marseille, aux berges totalement artificielles.
- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ? NON, aucun gîte potentiel n'est présent sur le site.
- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ? Espèces communes observées (pie bavarde, pigeon ramier...)
- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ? Probablement, l'espace concerné est végétalisé (garrigue à chênes kermès, chênes verts et pins d'Alep).

→ **Insectes :** quelques lépidoptères et orthoptères communs ont été observés.

→ **Reptiles :** un lézard vert juvénile a été observé sur le site.

Le passage sur site a été réalisé en période peu favorable (8 septembre 2014) par un naturaliste d'Ingérop sur une journée.

I. Potentialités de la zone d'influence et incidence du projet sur les espèces répertoriées dans le site Natura 2000

Potentiel de la zone de projet :

La zone de projet, bien que présentant une végétation dense, ne constitue pas un lieu particulièrement favorable à l'accueil des espèces répertoriées dans le site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » du fait de la présence d'un espace peu diversifié : la garrigue à chênes kermès.

Aussi, l'espace d'extension apparait très fréquenté (zone de rencontre). De ce fait, de nombreux espaces sont dégradés et présentent de nombreux déchets. Plusieurs espaces servent également de zone de dépôts sauvages divers (déchets issus de l'activité bâtiment, ...) et sols remaniés.

Enfin, la présence de nombreux animaux dans les enclos, prédateurs potentiels et de surcroit bruyants, représente un facteur limitant à l'installation d'espèces sur ce site.

- **ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AU FSD DU SITE NATURA 2000 CONCERNE**

Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, utilisation de la zone par l'espèce, ...)
Aythya nyroca		
Botaurus stellaris		
Ixobrychus minutus		
Nycticorax nycticorax		
Egretta garzetta		
Egretta alba		
Ardea purpurea		
Aquila fasciata		
Pernis apivorus		
Milvus migrans		
Milvus milvus		
Circaetus gallicus		
Circus aeruginosus		
Circus cyaneus		
Circus pygargus		
Falco peregrinus		
Tetrax tetrax		
Burhinus oedicnemus		
Bubo bubo		
Asio flammeus		
Caprimulgus europaeus		
Alcedo atthis		
Coracias garrulus		
Calandrella brachydactyla		
Lullula arborea		
Anthus campestris		
Lanius collurio		
Acrocephalus melanopogon		
Sylvia undata		
Emberiza hortulana		

- **AUTRES ESPECES PRESSENTIES/ OBSERVEES**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, utilisation de la zone par l'espèce ...
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Potentiel	Habitats favorables notamment dans le bosquet de Pins d'Alep
	Lézard vert	Avéré	Friches favorables
Mammifères terrestres	Ecureuil roux	Avéré	Quelques indices de présence mais niveau de fréquentation réduit
	Chiroptères communs (Pipistrelles sp)	Potentiel	En alimentation. Habitat faiblement fonctionnel. Aucune possibilité de gîtes.
Oiseaux	Passereaux communs	Avérés	

J. Conclusion

Le projet envisagé □ Est susceptible **☑ N'est pas susceptible**

D'avoir d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- **Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD du site NATURA 2000**

Aucune des espèces listées au FSD de la ZPS « Plateau de l'Arbois » n'est envisagée dans l'aire d'étude en raison de la qualité médiocre des habitats et des perturbations diverses qui l'entourent (fréquentation humaine, zone de dépôt, ...).

Aucune destruction ou perturbation des individus et de leurs habitats n'est attendue dans ce contexte.

- **Destruction ou détérioration d'habitat**

Aucun habitat présentant un intérêt patrimonial ne sera impacté. Le principe de l'aménagement étant de conserver une large portion de la végétation déjà installée. Ainsi seul le chêne kermès fera l'objet d'un débroussaillement intense, certainement quelques autres arbustes et quelques arbres seulement seront également coupés/ taillés pour permettre l'implantation du futur bâtiment.

Notons également qu'en l'état, la zone présente un aléa feux de forêt important, les strates herbacées, arbustives et arborées étant largement connectées.

- **Destruction ou perturbation d'espèces non inscrites au FSD du site NATURA 2000**

La faible capacité d'accueil de la zone ne laisse présager que de la présence d'un nombre limité d'espèces, toutes parmi les plus communes et les moins exigeantes. Quelques espèces de reptiles semblent fréquenter le milieu (lézard vert observé)

- **Recommandations potentielles :**

La typologie des travaux ne nécessite pas l'application de mesures contraignantes particulières.

Néanmoins, lors du débroussaillement, un soin devra être apporté à la sélection de ce qui devrait être conservé ou non. Afin de diversifier le milieu et favoriser un potentiel développement des espèces les plus intéressantes, le paysagiste cherchera à conserver les chênes vert et autres espèces typiques méditerranéennes présentes sur le site de l'extension (ciste, aubépine, romarin, thym, filaire, genet scorpion, ...).

Annexe 1 : Plan masse du projet et détail du bâtiment prévu

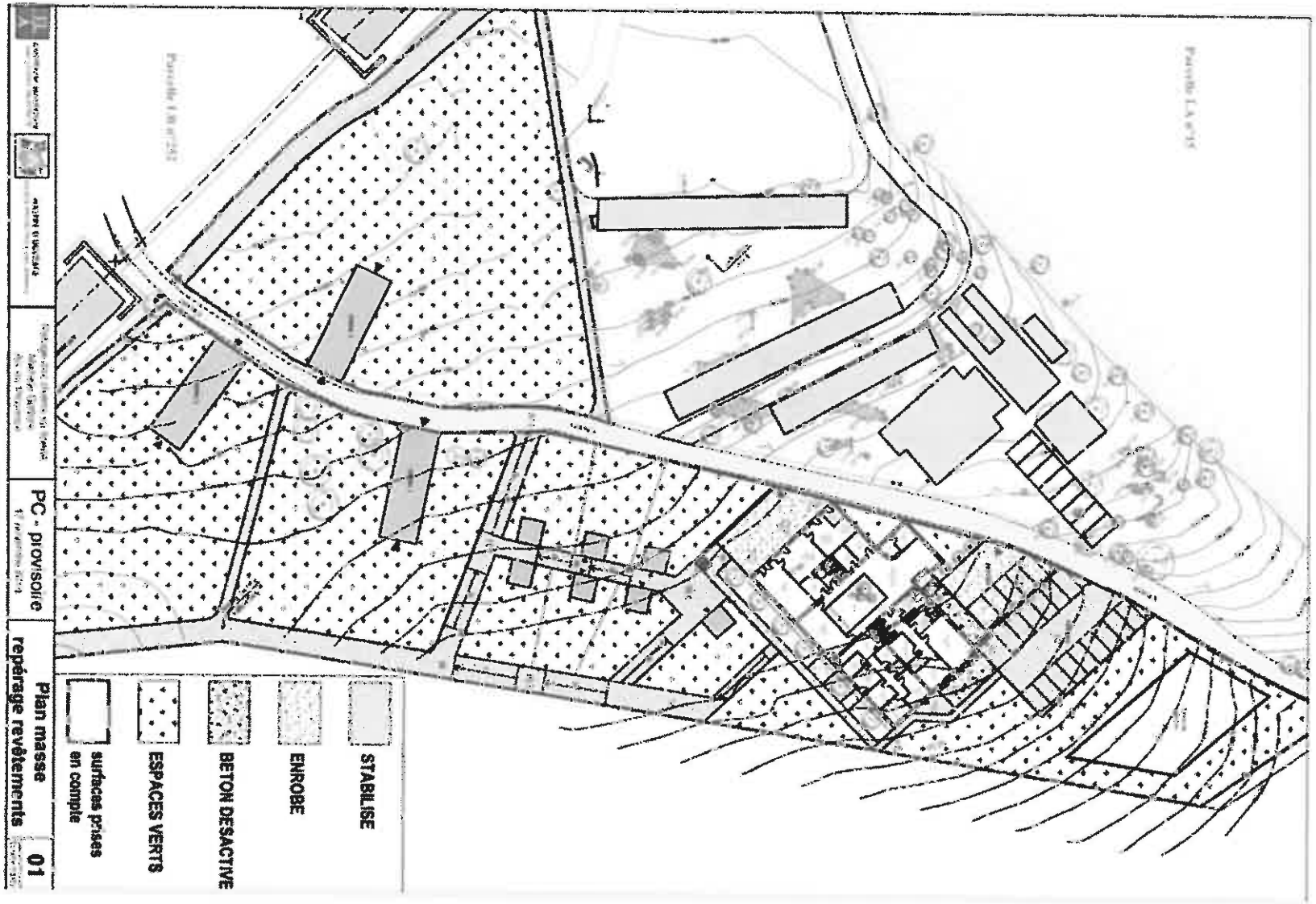

PLAN MASSE, revêtements de sol: TABLEAU DES SURFACES

			sol imperméable	sol perméable
ENROBE	parking (proche entrée)	140		
	parking logistique	117,9		
	cheminements proche bâtiment	83,8		
	TOTAL ENROBES		341,7	
BETON DESACTIVE	cheminement entrée bâtiment	35,7		
	terrasse du personnel	38,2		
	TOTAL BETON DESACTIVE		73,9	
SURFACES BATIES et DALLES BETON	bâtiment administratif	656		
	chenils	319,8		
	dalles bétons niches	100,8		
	TOTAL SURFACES BATIES		1076,6	
STABILISE	cheminements	1057,6		
	cheminement nord + parc isolement	44		
	cheminement parc sud - ouest (chenil n°3)	359,1		
	parking Nord	329,4		
	TOTAL STABILISE			[illegible]
ESPACES VERTS	zone Nord	722,7		
	"petits parcs" (niches)	1093,5		
	parcs chenils	5280,7		
	autres	358,4		
	TOTAL ESPACES VERTS			7455,3
BASSIN DE RETENTION	bassin de rétention	306		306
	Total des surfaces utiles	11075	1492,2	9582,8

surfaces prises en compte: cf plan masse repérage revêtements du 17/11/2014

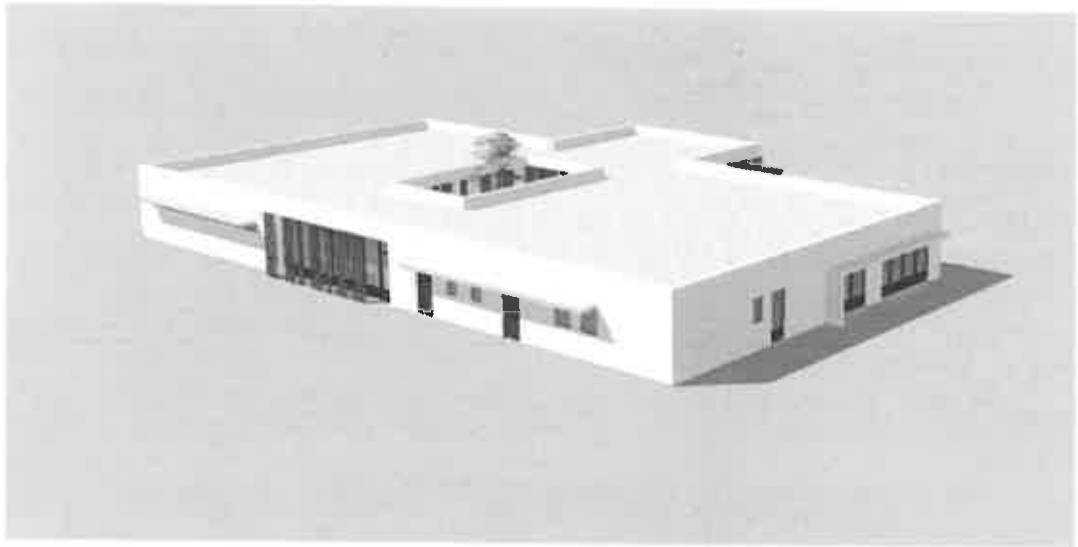

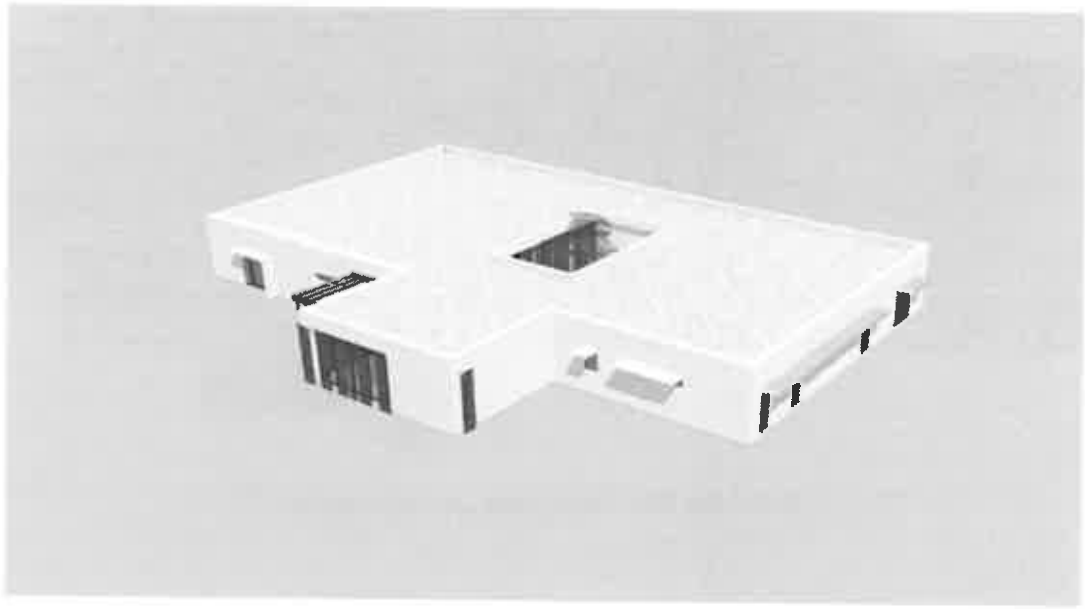

Annexe 2 : Illustrations photographiques de la zone de projet

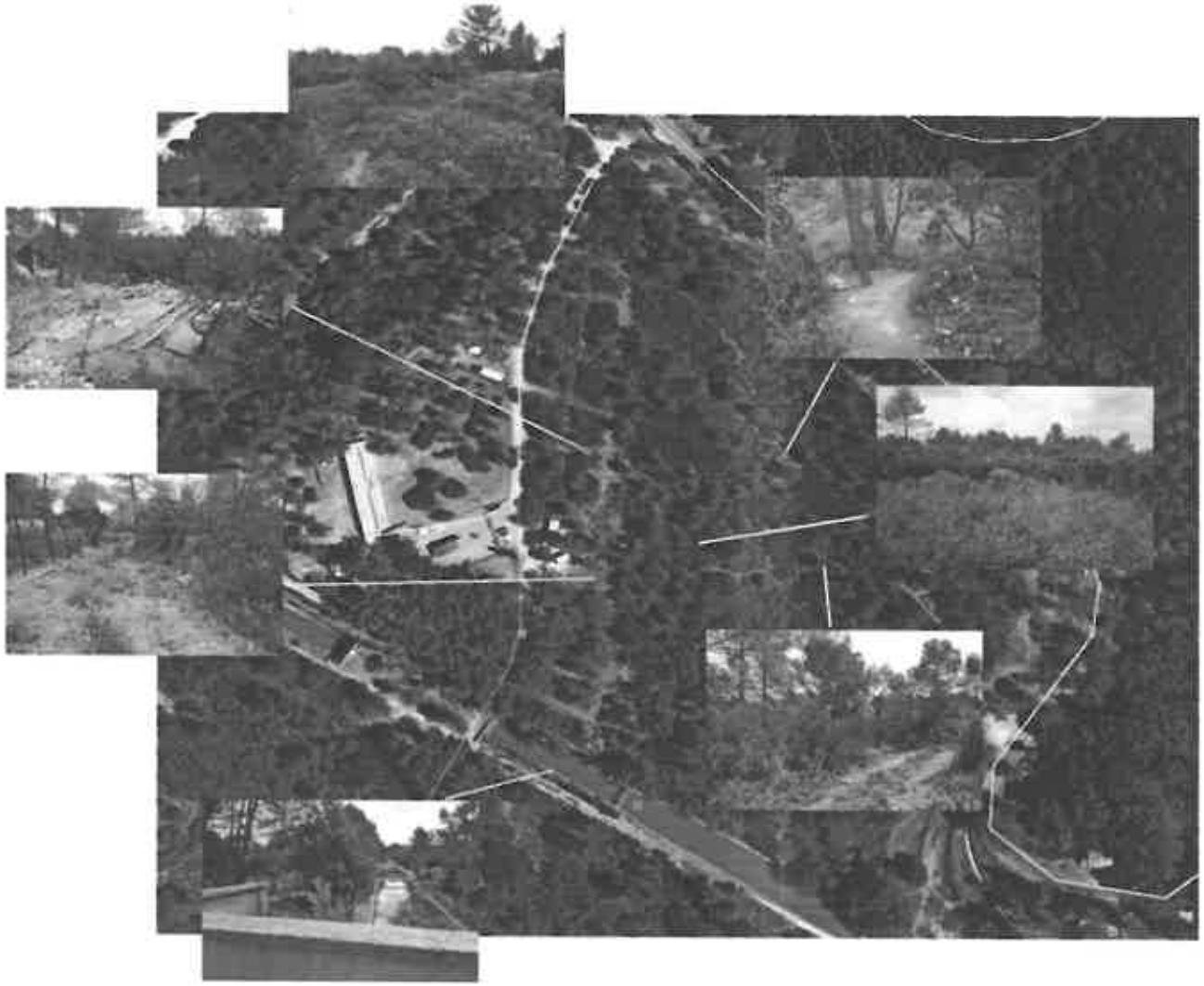

Source : ICI 09/ 2014